

Apple condamné pour violation de brevets aux Etats-Unis

Une nouvelle affaire de violation de brevets vient entacher l'image d'Apple. Et celle-ci n'émane pas d'un [concurrent européen irrité par le succès de l'iPhone](#). Cette fois, la firme de Cupertino aurait ainsi illégalement utilisé trois brevets déposés par David Gelernter, professeur d'informatique à l'université de Yale aux Etats-Unis, au sein de ses ordinateurs Mac ainsi que son smartphone iPhone et son baladeur iPod, rapporte le [New York Times](#).

Un jury fédéral du tribunal de Tyler, dans l'Etat du Texas, se référant à la plainte déposée en 2008, a estimé qu'Apple avait effectivement violé ces trois brevets appartenant à la société Mirror Worlds, créée par le professeur David Gelernter. Cette violation de brevets touche des fonctionnalités phares utilisées par Apple dans ses produits, comme Spotlight, le moteur de recherche de fichiers intégré à Mac OS X, l'interface de navigation dans la bibliothèque iTunes Cover Flow, et le système de sauvegarde automatique Time Machine.

A ce titre la marque à la pomme devrait être condamnée à payer des dommages et intérêts à hauteur de 625,5 millions de dollars. Pour le moment, le verdict et donc le montant de l'amende n'ont pas été officiellement validés. Apple a pris les devants en déposant auprès du tribunal texan une motion d'urgence afin de demander le report de la décision du juge chargé de l'affaire. La firme de Cupertino justifie cette motion d'urgence en expliquant que toute la lumière n'aurait pas été faite sur deux des brevets incriminés.